

Nombre de conseillers : 11  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 11

## **L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE VINGT-SIX SEPTEMBRE**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint PANTALEON  
LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline LASCOMBES, Maire.  
Date de convocation du conseil municipal : le 09/09/2022

**Présents** : LASCOMBES Céline, ROUSSIN Jean-Marie, VALOIS Christophe, FAGE  
Monique, ROUSSIN Françoise, SAUVAN-MAGNET Nadine, DRANCOURT Bernard,  
MERCIER Dominique, SERRES Olivier, EYDOUX Guy.

**Excusé** : SERVES Paul (a donné pouvoir à LASCOMBES Céline).

Secrétaire de séance : SAUVAN-MAGNET Nadine

Ouverture de la séance à 21h.

Compte rendu du CM du 18 juillet 2022 approuvé.

### **CNP : CONTRAT RISQUES STATUTAIRES**

Le Centre de Gestion 26 a renouvelé ce marché avec la CNP, à laquelle la commune adhérerait déjà. Il est proposé de conserver l'option 1 sur les 4 choix possibles, au taux de 6.55% pour tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire pour les agents CNRACL. Il est également proposé d'intégrer le personnel IRCANTEC (les ATSEM), qui ne l'était pas jusqu'à présent, au taux de 1.30% pour tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire. Contrat d'une durée de 4 ans (résiliable chaque année avec préavis de 6 mois) et taux garantis 2 ans. Les élus approuvent les deux propositions.

### **EAU/ASSAINISSEMENT : ANNULATION CREANCES**

Les services de la Trésorerie informent qu'à la suite de l'ouverture d'un dossier de surendettement d'un abonné, la Commission de surendettement a décidé une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, imposant un effacement des dettes, dont celle concernant les factures d'eau et d'assainissement (abonnement et consommation) depuis 2019, pour un montant de 2885.50€. Malgré certainement une situation familiale complexe, les élus ne cachent pas leurs interrogations sur le temps de recouvrement et les moyens qui pourraient être mis en place, le cas échéant. L'effacement de créances s'impose au Conseil.

### **VOIRIE : DELIBERATION LONGUEUR DE CHEMIN RURAUX ET VOIES COMMUNALES POUR LA DOTATION FORFAITAIRE DEPARTEMENTALE**

La commune possède 13,559 km de chemins ruraux, 13,321 km de voies communales (dont 1,967 km de rues). Les chemins ruraux font tous l'objet d'un entretien régulier même si certains sont partiellement revêtus. Ces linéaires seront transmis au Département.

#### **AUTO LAVEUSE GRANDE SALLE URDY : REMPLACEMENT**

Malgré les réparations, l'auto laveuse de la grande salle, achetée en 2004, n'est plus du tout performante. Plusieurs modèles similaires aux prix divers ont été soumis au Conseil et celui retenu est un Karcher 50/50 pack classic pour un montant de 3 636€ HT chez Prolians.

#### **POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (PAV) VILLAGE : PROJET AMENAGEMENT ESTHETIQUE A DELIBERER**

Des devis ont été demandés pour l'aménagement esthétique le long de la plateforme PAV du village, consistant en un parement en gabions sur 23 ml et 1.5m de hauteur. L'entreprise retenue par le Conseil est Missolin pour un montant de 11 230€ HT. Ce dossier fera l'objet d'une demande de participation financière auprès du Département et de la Région. Concernant la voirie d'accès, c'est l'option enrobé qui est retenue pour un montant de 7 132 €HT.

#### **ECLAIRAGE PUBLIC/LED : PROJET**

Ce projet à led, avait été évoqué lors du précédent mandat, tout comme la possibilité d'extinction nocturne, qui à l'époque n'avait pas été retenue. Depuis le début de ce nouveau mandat, le dossier de l'éclairage à led s'est constitué, devis avec le prestataire, mais force est de constater qu'à ce jour, aucune collectivité (département, Région et Etat), n'accompagne financièrement la commune dans cette démarche, remplissant pourtant tous les critères actuels (transition énergétique, réduction de la consommation énergétique...). Deux courriers à Madame la Préfète et un entretien avec Monsieur le Sous-Préfet, ce dernier a admis qu'il y avait effectivement une faille dans le dispositif. Une Commission doit avoir lieu fin du mois pour pallier à cette problématique. En attendant, vu le contexte actuel, et si ce projet communal ne trouve pas une issue rapide, ou selon les délais d'exécution, les élus envisagent une extinction de l'éclairage public, sur un créneau horaire à déterminer, avant la fin de l'année.

Dans le cadre de ce dossier, Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'une habitante de la commune faisant part justement de son avis à ce sujet, et l'utilité d'une extinction nocturne, dans ce contexte géo-politico-environnemental tendu. Une réponse lui sera apportée tel que ce dossier a été expliqué et traité par les élus.

#### **BÂTIMENTS PUBLICS/RENOVATION ENERGETIQUE : PROJET**

Toutes les communes de la Communauté sont concernées par la rénovation énergétique de leurs bâtiments. Les directives gouvernementales très ambitieuses, -10% de la consommation énergétique en 2024 pour arriver à -40% en 2030, tous les projets sont mis sur la table. La Commission Mutualisation à la Communauté de Communes a évoqué la nécessité dans un premier temps de se regrouper pour commencer par une évaluation thermique par un prestataire, accompagné par les services de l'Etat comme le CEDER en matière de conseil. A la suite de cette

évaluation de tous les bâtiments, suivra un diagnostic et des priorisations par le biais du SDED si la commune a adhéré et lui a confié cette mission d'évaluation financière.

### **AMENAGEMENT VILLAGE/VITESSE : PROJET**

Des élus ont rencontré la personne en charge au service du Conseil Départemental pour exposer leurs attentes en matière de circulation au sein du village. C'est une réflexion globale d'aménagement urbain pour concilier circulation véhicules/vélos/piétons/mobilité réduite, parkings, commerces, école... Une première étude dite « en marchant » par le CAUE (Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) mettra en évidence toutes les problématiques, chiffrées ensuite par un bureau d'étude, pour une réalisation par une entreprise. Selon les propositions d'aménagement, les élus se prononceront pour établir le budget de cette réalisation et les dossiers de participations financières auprès des différents partenaires.

### **EAU/ASSAINISSEMENT : PROJET SCHEMAS DIRECTEURS**

Le Maire a sollicité les services départementaux de la Direction de l'Environnement Service Gestion de l'Eau pour un accompagnement pour ces projets de schémas directeurs, qui sont des documents essentiels dans la compréhension et la gestion de ces trois volets : Eau et DECI (Défense extérieure Contre l'Incendie) ; et l'Assainissement. Ces trois documents seront un diagnostic de l'existant, des points à améliorer ou à apporter et des prérogatives au vues de la législation et de l'évolution urbaine de la commune, réalisés par un bureau d'études.

Après une première réunion et une visite complète des installations avec le personnel technique, une deuxième réunion avec des élus a eu lieu ayant pour objet d'établir les démarches, les prestations du bureau d'études, le chiffrage et le calendrier de réalisation. Le Département accompagne la commune dans l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour un montant de 11 427.84€ HT sur le dossier au complet (Eau, DECI et Assainissement). Ensuite, pour le volet Eau, l'estimation se chiffre à 42 479.8€ HT (schéma, travaux et prestations associés, aléas); pour le volet DECI, l'estimation se chiffre à 7 900€ HT ; pour le volet Assainissement, l'estimation se chiffre à 34 715€ HT (schéma, travaux et prestations associés, frais d'enquête pour zonage d'assainissement et aléas). La commune bénéficiera pour l'ensemble du projet (AMO et schémas) d'un soutien financier de l'Agence de l'Eau et du Département à hauteur de 80%. Les élus approuvent et sollicitent le Département pour l'AMO et l'accompagnement dans la réalisation des schémas.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Points sur les projets réalisés ou en cours :** l'acoustique de la cantine mise en place cet été donne entièrement satisfaction ; à la grande salle du Domaine Urdy, une reprise de la peinture sur les portes intérieures va être faite ; la clôture de l'école toujours en cours ; la sortie de compteurs dans le village va commencer le 2 octobre.

**Parc multisports :** le Maire donne lecture d'un courrier d'un adolescent de la commune sur la possibilité de voir la réalisation d'un parc multisports, à côté de l'école, qui servirait dans un cadre communal et scolaire. Elle fait part également être

allée sur une commune dont un projet similaire est en cours, avec chiffrage et subventions notamment par l'Education Nationale, l'Agence nationale du Sport (dans le cadre des jeux olympiques Paris 2024) et le Département. Les élus sont partagés. La Commission Ecole et d'autres élus travailleront sur ce dossier pour le prochain Conseil.

**Terrain de tennis** : Seules 3 personnes ont répondu favorablement à l'enquête sur l'activité tennis. Le Club de Tennis de Valréas se dit moins enclin à établir un partenariat au vu de l'état du terrain au domaine Urdy et le manque d'éclairage, mais toutefois vouloir poursuivre avec l'école cette activité dans le cadre scolaire, qui a donné satisfaction l'année passée. Même avec une remise en état, le devenir de ce terrain reste en suspens car son isolement le soumet à des actes de vandalisme.

**Local pour l'AICA** : l'Association Intercommunale de Chasse Agréée occupant actuellement le bureau de l'ancienne caserne des pompiers recherche un local. Le service d'urbanisme de la communauté de Communes a été sollicité par la commune pour des informations techniques. Peu de marges de manœuvre. Le terrain de tennis pourrait-il être aménagé en locaux associatifs ? La question est posée. Ce dossier sera revu si besoin au prochain Conseil.

**Plein Sud Restauration** : le Maire donne lecture du courrier envoyé par le prestataire de la cantine de l'école. La hausse de prix au mois de mai de 6.5% suite à l'inflation est également justifiée par les derniers indices de l'INSEE. Ce courrier fait part de la gestion au plus juste des prix par le prestataire. Toutefois, le prix délibéré au mois de mai, qui vaut jusqu'à juillet 2023, n'est pas à l'abri d'être réévalué si l'inflation se poursuivait.

**Spectacle de théâtre du Centre dramatique des Villages** : pour sa 2<sup>e</sup> édition, la municipalité et le Centre dramatique ont proposé aux villageois une pièce de théâtre de Feydeau ce dimanche 25 septembre. La troupe de Gilbert BARBA s'est produite gratuitement grâce à la participation de la commune avec la mise à disposition des locaux de l'ancienne caserne, 14 plateaux repas froids préparés par l'Auberge, et une collation, pour un montant total de 260€. Ce partenariat permet à moindre frais de pouvoir faire venir du théâtre sur la commune (une prestation comme celle-ci demandée par une commune serait facturée 2000€). Une cinquantaine de personnes, du village et de l'extérieur, a assisté à la représentation et dit avoir apprécié le spectacle.

**Salle associative Urdy** : la présidente du Club des 4 Saisons demande quand seront terminées les finitions du revêtement de sol, produit fourni gracieusement par Gerflor. Le Maire fait part de l'entretien qu'elle a eu avec Monsieur VALOIS, 2<sup>e</sup> adjoint, et Monsieur SERVES, qui a réalisé la pose, dont il reste les finitions, prévues pour après les vendanges.

**Conteneur de tri sélectif PAV Urdy** : une élue avait fait part dans l'été d'un conteneur d'emballage plein et non collecté. Pour ce conteneur qui était défectueux,

un autre avait été mis en place. A ce jour, le défectueux a été remplacé et le 2<sup>e</sup> en secours est toujours sur place.

**Intempéries des 7 et 8 septembre** : un point est fait sur certains chemins, envahis par la boue, et demandé à être déblayés ; et d'autres comme celui de La Vigière ayant subi des glissements de terrains et un affaissement d'accotement. Pour ce chemin, le Maire remercie les agriculteurs et entreprises, qui ont remis rapidement en état pour la poursuite des vendanges dans le secteur.

Séance levée à 23h30.